

rencontres nationales des SCOT

24 & 25 septembre 2015

ROUEN

ACTES

petit SCOT deviendra GRAND ?

La planification stratégique à l'épreuve des réformes et des échelles

EDITO

Le SCoT, c'est plus que du SCoT



Le temps des rencontres Nationales des SCoT est passé...

Encore une fois, près de 400 agents et élus engagés dans les SCoT, venus de toute la France et d'outre-mer, ont pu partager, échanger et débattre.

Avec ces actes, que nous avons voulu synthétiques, vient l'heure du bilan...

En faisant dialoguer SCoT anciens et nouvelles démarches, nous avons pu entendre ce qui nous rassemble : cette volonté de « penser le territoire et de choisir son avenir »... Peut-être aussi, au-delà de nos différences, une forme de « militantisme » qui nous pousse, agents et élus, à nous engager dans une démarche que l'on sait longue, complexe mais porteuse d'avenir...

En s'interrogeant sur la question des « échelles », les SCoT se sont aussi interrogés sur leur place et leur fonction dans une planification territoriale à la française, en perpétuelle évolution.

Avec chaque fois, cette conclusion comme une évidence : « Le SCoT, c'est plus que du SCoT » ...

Ainsi, le SCoT, dans ce jeu de changement d'échelle et de périmètre, déborde de son cadre pour faire sens sur le territoire... Un SCoT, au-delà de la rédaction d'un document juridique, est aussi une démarche qui initie des gouvernances élargies, favorise des dialogues interterritoriaux et impulse des politiques publiques à des échelles nouvelles...

Alors le document juridique du SCoT ne constitue plus une fin mais juste l'expression tangible d'une démarche beaucoup plus profonde, moins juridique et plus territoriale...

C'est en tout cas le message de ces 10^{èmes} rencontres : après 15 ans de SCoT, l'avenir des SCoT continue de s'inventer en débordant sa fonction initiale de document d'urbanisme pour en faire un véritable pivot territorial, lieu d'innovation et de gouvernances territoriales.

Pour accompagner cela, comme nous avons pu le rappeler en clôture, il est temps de faire pleinement confiance aux élus et agents des SCoT ! Les SCoT doivent voir leurs moyens juridiques s'adapter à leur place nouvelle et grandissante dans les processus de recomposition territoriale en cours.

Plus de moyens juridiques pour plus de liberté donnée aux élus de définir leur SCoT et d'embrasser pleinement la responsabilité qui est désormais la leur : penser l'aménagement de leur territoire et choisir son avenir !

Michel HIENRICH
Président de la Fédération nationale
des SCoT



LES 10 EMES RENCONTRES NATIONALES DES SCOT

Les **10^{èmes} Rencontres Nationales des SCOT** se sont tenues les **24 & 25 septembre 2015 à Rouen**. Organisées en étroite partenariat par la Fédération National des SCOT et la **Métropole Rouen Normandie**, ont marqué la 10^e édition de cet événement majeur du « monde des SCOT », ainsi que les 15 ans des SCOT.

Pour cette occasion, ce sont **près de 400 personnes**, élus et techniciens des collectivités et de leurs partenaires publics et privés, qui étaient réunis durant ces deux journées.

Le thème de ces rencontres, « **Petit SCOT deviendra grand ? – La planification stratégique à l'épreuve des réformes et des échelles** », s'interrogeait sur l'évolution passée et à venir des SCOT.

Ces Rencontres ont en effet été l'occasion de porter un regard rétrospectif sur la planification stratégique, mais surtout d'envisager et d'interroger son avenir dans un contexte législatif et socio-économique en évolution permanente, évolution notamment soulignée par l'intervention de **Madame Sylvia PINEL**, Ministre du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité, et par celle de **Monsieur André VALLINI**, Secrétaire d'Etat à la Réforme Territoriale, sur la loi NOTRe (loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Comment le SCOT évolue-t-il dans ce contexte mouvant ? Comment trouve-t-il sa place ou, mieux, comment fait-il sa place ?

Face à ces réformes d'échelles et de périmètres, quelles sont les attentes des élus de SCOT ? Comment gérer des périmètres soumis depuis quelques années à des variations importantes ? Comment imaginer des gouvernances nouvelles ? Comment impulser des pratiques innovantes ?

Autant de questions auquel les débats ont tenté d'apporter un éclairage autour de six tables rondes. Pour les 10 ans de cette édition, nous avons décidé de faire une large place aux élus de SCOT eux-mêmes. Nous tenions à remercier la vingtaine d'élus et de territoires ont ainsi, par leur présence et leurs témoignages, contribué à ces débats.

Dans ce débat « très français », nous avons aussi voulu ouvrir les horizons en donnant le rôle de « grands témoins » à trois praticiens et chercheurs européens (allemand, espagnol et italien). « Fil rouge » de ces Rencontres, le témoignage de nos voisins européens a offert une mise en perspective de nos pratiques et un regard extérieur sur nos expériences de la planification territoriale. Leur « rapport d'étonnement » a conclu nos rencontres et conclu également nos actes. Vous pouvez aussi retrouver la [vidéo de leur intervention Fil rouge](#) sur le site de la Fédération.

SOMMAIRE

JEUDI 24 SEPTEMBRE

Table ronde 1 : « 15 ans de SCOT : et si c'était à refaire ? » p. 3

Table ronde 2 : « Faites des SCOT : le défi de la généralisation des SCOT » p. 4

[Pendant ce temps-là, en Espagne... \(vidéo en ligne\)](#)

Table ronde 3 : Le SCOT intégrateur : entre principes et réalités p. 5

[Pendant ce temps-là, en Allemagne... \(vidéo en ligne\)](#)

Table ronde 4 : L'évolution des échelles : attention SCOT mouvant ! p. 6

VENDREDI 25 SEPTEMBRE

Table ronde 5 : Et si les SCOT inventaient de nouvelles gouvernances locales? p. 7

[Pendant ce temps-là, en Italie... \(vidéo en ligne\)](#)

Table ronde 6 : Et si le SCOT stimulait l'innovation territoriale ? p. 8

Rapport d'étonnement des intervenants fil rouge p. 9

INTERVENANTS

Michaël LATZ

Vice-Président du Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte

Jean Guy PERRIERE

Président du Syndicat mixte du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre

Yves FERRIERES

Vice-Président de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion

Louis MENAGER

Président du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

PEDAGOGIE ET CONCERTATION

Les deux élus se rejoignent également sur les caractéristiques de leurs territoires, soumis à une pression démographique. « Si forte qu'elle menaçait notre âme », poursuit M. Latz. L'enjeu était de « conserver les terres agricoles. Le SCoT a permis d'éviter que chacun affronte ce problème seul dans son coin ». Jean-Guy Perrière a aussi dû « faire comprendre aux élus qu'il fallait construire autrement. Et nous y sommes parvenus » puisque le SCoT a été approuvé en décembre 2013. Avant un « coup sur la tête » en juin dernier avec son annulation par le tribunal administratif saisi par des associations environnementales. L'appel est en cours. Jean-Guy Perrière se dit prêt à repartir même s'il redoute que d'autres documents (SRCE) interfèrent et ajoutent des contraintes...

« Car le SCoT doit rester un projet politique et non devenir un document administratif » renchérit Louis Ménager, Président du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (Ille-et-Vilaine), dont le schéma est en procédure de révision. Son meilleur outil ? La pédagogie. Sur son territoire, « chaque commune (62) a deux représentants au sein du syndicat. L'objectif est de faire remonter l'esprit du SCoT dans les conseils municipaux. Et de faire connaître les attentes de la base à ceux qui travaillent sur ce dossier. »

PRÊTS A REPARTIR

L'échange permanent a aussi été la clé du succès pour Yves Ferrières, vice-président de la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion. Lui qui pensait avoir reçu « un cadeau empoisonné » lorsqu'on lui a confié l'élaboration du SCoT... C'était en 2011. Il a finalement relevé le défi en... 23 mois ! Un exploit sur un territoire contraint (inondations, ravines, volcans...). « Et tout s'est déroulé dans la concertation et non la précipitation », insiste-t-il, soulignant au passage la parfaite symbiose avec les services de l'Etat. « Ces derniers ont compris que l'aménagement du territoire était l'affaire de l' élu local. Et qu'il convient de l'aider ». Sourires dans la salle...

Il n'en demeure pas moins que ces élus seraient prêts à « repartir à la bataille », persuadés de l'intérêt du SCoT. A savoir « obliger les élus à penser leur avenir en commun, à faire de l'intelligence collective pour, malgré les divergences politiques, trouver un compromis », conclut Michaël Latz.

Au 1^{er} janvier 2015, la France comptait 448 SCoT approuvés, arrêtés ou en cours d'élaboration. Soit 448 histoires, celles d'hommes et de femmes, d'élus et de techniciens, engagés dans une longue aventure. Bilan d'étape... non exhaustif !

Vice-président du Syndicat mixte du Pays de la Provence verte (Var), Michaël Latz « pensait que le SCoT allait être plié en 3-4 ans. Nous en avons mis 6 », a-t-il précisé. Mais qu'importe. « Le temps est un élément indispensable qui permet à chacun de mieux se comprendre ». Il insiste particulièrement sur la phase de diagnostic. Elle est utile aux élus pour s'approprier le sujet, « quitte à se passer à ce stade, d'un cabinet ». A la tête du Syndicat mixte du bassin d'Arcachon et du Val d'Eyre (Gironde), Jean-Guy Perrière acquiesce. « C'est une phase cruciale pour rassembler et pour faire comprendre l'intérêt commun du SCoT ».



INTERVENANTS

Robert VORGER

Président du SCoT de la Tarentaise Vanoise

Virginie PELTIER

Présidente du Syndicat Mixte du SCOT du Born

Jean-Pierre JALLOT

Président du Pays du Perche d'Eure et Loir

Jean Gabriel NAST

Président du Parc Naturel Régional du Haut Jura

La Loi Grenelle II a donné un coup d'accélérateur... A partir du 1er janvier 2017, l'ensemble du territoire sera concerné par des restrictions de constructibilité en l'absence de SCoT. De nombreux élus se sont donc emparés de la question. Les voilà bien placés pour motiver les récalcitrants.

« Pour moi, le SCoT était une évidence », explique Virginie Peltier, présidente du Syndicat mixte du SCoT du Born (Landes), dont la phase de diagnostic est tout juste achevée. « En revanche, le périmètre l'était beaucoup moins. Mais en s'associant avec la communauté de communes de Mimizan, nous sommes parvenu à un bassin de vie cohérent pour atteindre notre objectif : préserver l'identité de notre territoire dans un contexte de forte pression démographique et donc foncière ».

ECONOMIE DES MOYENS

Un SCoT pour préserver l'identité donc mais aussi pour protéger l'environnement : c'est dans cette double optique que s'était lancé Jean-Gabriel Nast, président du Parc naturel régional du Haut Jura dans l'aventure du SCoT. Actuellement au stade du document d'orientation et d'objectifs (DOO), l' élu aperçoit la ligne d'arrivée. « A l'échelle du parc naturel, nous avons l'habitude de travailler ensemble. C'est l'organisation territoriale qui nous permet d'agir sur la protection de l'environnement. Elle est indispensable pour faire du développement local. C'est l'atout des parcs dans ce genre de démarche ». Et comme pour mieux convaincre ses confrères récalcitrants, il ajoute : « le SCoT n'apporte pas de couche supplémentaire mais une économie de moyens ».

Président du SCoT de la Tarentaise-Vanoise (Savoie), Robert Vorger, également au cœur du DOO, acquiesce : « De nombreux PLU sont conduits en parallèle, en temps caché du SCoT. Cette démarche se traduit par un gain de temps. Et c'est une belle aventure, le symbole même de la politique, dans son sens le plus noble : celui d'organiser la vie de ses concitoyens. »

GAIN DE TEMPS

Aux sceptiques, Jean-Pierre Jallot, président du Pays du Perche d'Eure-et-Loir, explique tout bonnement que le SCoT est dans l'air du temps. « Le projet de territoire est d'autant plus incontournable depuis la loi MAPTAM qui l'a renforcée. Les pays vont donc avoir recours au SCoT et à sa boîte à outils, de façon presque naturelle ».

Aux sceptiques, Jean-Pierre Jallot, président du Pays du Perche d'Eure-et-Loir, explique tout bonnement que le SCoT est dans l'air du temps. « Le projet de territoire est d'autant plus incontournable depuis la loi MAPTAM qui l'a renforcée. Les pays vont donc avoir recours au SCoT et à sa boîte à outils, de façon presque naturelle ».

DEMANDE DE SOUPLESSE

A l'aube de la généralisation, l'optimisme ambiant n'exclut toutefois pas une forme de vigilance. Virginie Peltier insiste sur l'importance d'associer les... associations environnementales. « Car l'empilement des normes fait qu'il y a toujours une faille qui fragilise juridiquement nos SCoT. C'est frustrant ». Elle s'inquiète enfin « de ce que va nous imposer l'Etat », avec la réforme territoriale. « Va-t-on devoir tout reprendre, intégrer de nouveaux territoires ? » Robert Vorger lui demande davantage de souplesse. « Même s'il faut qu'elles fassent de la planification, nos structures de schéma de cohérence doivent être plus souples pour coler au mieux à la réalité du terrain ».



INTERVENANTS

Jacques BIGOT

Président du Syndicat mixte du SCOT de la Région de Strasbourg

Marc BRIDOUX

Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT du Pays du Ternois

Patrick PESQUET

Président du SCoT Caux Vallées de la Seine

Jacqueline SELIGNAN

Présidente du Syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain

« SCOT intégrateur » : l'expression est lâchée et l'élu tend à se raidir... A la manière d'une éponge, le SCoT est contraint d'absorber quantité de normes et de réglementations de documents de planification supérieurs. Plaidoyers pour que le SCoT reste un document d'orientation et de cadrage. Et non de contraintes.

« Laissez-nous faire et être à l'aise », lance Marc Bridoux, vice-président du Syndicat mixte du SCoT du Pays du Ternois (Pas-de-Calais). « Un SCoT rural et Grenelle », précise-t-il, regrettant au passage, « le manque de pédagogie lorsque nous avons été informés de l'obligation d'en réaliser un ». Avec le recul et alors que l'approbation est prévue pour début 2016, l'élu est aujourd'hui fier de l'œuvre accomplie. Grâce justement à un travail de pédagogie entamé dès 2008 et basé sur l'élaboration de cartes communales. « C'est le B.A. BA mais cela nous a permis de bien avancer sur le SCOT ». Pour le reste, « heureusement que nous avons pu nous appuyer sur des compétences techniques en interne, sur notre agence d'urbanisme et sur notre avocat qui nous a aidé à rédiger le document. Histoire d'éviter les mauvaises surprises dans le temps »...

TRAVAIL SUR LES FRANGES INTERSCOT

Président du syndicat mixte du SCOT de la région de Strasbourg (Bas-Rhin), Jacques Bigot avoue être toujours « très inquiet à chaque mouvement potentiellement prescriptif ». Le dernier en date était le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qu'il vient d'intégrer. « Nous avons veillé à ce qu'il ne soit pas trop prescriptif ». De quelle façon ? « Par exemple, en reléguant au maximum les cartes – toujours trop prescriptives – en annexe ». Et comme une inquiétude chasse l'autre, il attend de voir les implications de la réforme territoriale au niveau de la grande région... « Le périmètre d'un SCoT est toujours compliqué mais le vrai sujet est de travailler en inter-SCoT. Nous nous efforçons de le faire par des rencontres au sein de la région ou du département. L'enjeu étant notamment d'aborder la question des franges autour des orientations du plan de développement commercial ».

DES TERRITOIRES RESPONSABLES

Jacqueline Selignan du Syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain, insiste également sur cette épineuse question des frontières des SCOT. « Comment réagir si une zone vient s'installer sur notre périphérie ? » Pour coordonner le développement économique à plus large échelle, « elle serait favorable que l'Etat s'implique » davantage. Et ce d'autant plus qu'avec la dynamique de l'inter-SCoT, nous acquérons le poids politique pour être des partenaires de l'Etat ». Mais aussi des collectivités. « Le fait que la loi NOTRE prévoit que le SCoT doit être associé à l'élaboration du schéma régional des grandes régions est fondamental », précise Jacques Bigot.



Patrick Pesquet (Caux-Vallée de Seine - Seine-Maritime) ajoute d'ailleurs que le fait d'élaborer un SCoT et d'avoir « en quelque sorte pris de l'avance sur certains dossiers par rapport à la région, nous donne les outils pour parler d'égal à égal avec ces collectivités. Et de leur montrer que nous sommes des territoires responsables ». Les SCoT ont bel et bien mué. « Ce ne sont plus des adolescents », conclut-il.

INTERVENANTS

Françoise GUILLOTIN

Vice-Présidente de la Métropole
Rouen Normandie

Yannick HAURY

Président du Syndicat mixte du SCOT
du Pays de Retz

Jean François HUSSON

Président du Syndicat mixte du SCOT
Sud 54

Jean-Patrick MASSON

Vice-Président du Syndicat mixte
du SCOT du Dijonnais

« Avec l'accumulation des réformes, nous avons le sentiment de perdre parfois le fil... » Comme l'illustre cette phrase de Jean-François Husson (SCoT Sud 54), le SCoT est bien souvent une victime collatérale d'évolutions qui le dépassent. Comment trouver le périmètre pertinent sur un socle institutionnel et juridique si instable ?

En Meurthe-et-Moselle, Jean-François Husson a tout de suite vu grand... « Au début, on nous a dit que ce SCoT (476 communes, 20 intercommunalités) était voué à l'échec. Démarré en 2008, il a été adopté en juin 2013 à l'unanimité ». L' élu met logiquement en avant « le dialogue et la création de lieux de travail en commun ». Mais à ses yeux, « qu'on élargisse ou rétrécisse, peu importe. Il y aura toujours des franges sur lesquelles il convient d'apporter notre attention. C'est pourquoi, il faut aussi et surtout trouver des espaces de dialogue avec les territoires périphériques ».

RECHERCHE DE COHESION ...

Egalement représentante d'un SCoT vaste, Françoise Guillotin (Métropole Rouen Normandie – Seine-Maritime) avoue « ne pas connaître le périmètre idéal... » Tout a démarré en 2010 sur la fusion de 4 intercommunalités. « A l'époque, il nous a semblé que cette démarche SCOT allait nous permettre de construire ensemble un projet et une vision commune pour ce territoire devenu depuis, une métropole », décrit-elle. « L'important n'est donc pas la taille mais la recherche de cohésion ainsi que la volonté des acteurs à vouloir porter un projet consensuel qui dépasse largement les calendriers électoraux ». Le prolongement de la démarche devrait se traduire par la signature d'un PLUi sur ce même périmètre. L'occasion de se demander si le SCoT a véritablement un sens dans ce cadre ? « Sans le SCoT, nous n'aurions pas été si efficace pour lancer le PLUi », rétorque l'élue normande.



... ET DE COHERENCE TERRITORIALE

La notion de SCoT mouvant prend toute fois son sens lorsqu'il est question du SCoT du Dijonnais (Côte d'Or). Démarré en 2002, il a abouti en 2010. « Par deux fois, des communautés de communes ont manifesté le choix de ne pas rester dans le SCoT », souligne Jean-Patrick Masson, vice-président du Syndicat mixte, porteur du projet. « Sans compter que dans le prolongement de la loi NOTRE, deux EPCI s'interrogent également sur leur devenir. Cela risque de perturber la logique territoriale dans laquelle nous sommes ».

Une logique qu'a semble-t-il retrouvé Yannick Haury, président du Syndicat mixte du Pays de Retz (Loire-Atlantique). « En 2011, alors que le DOO était quasiment achevé, un EPCI voisin a souhaité nous rejoindre. Même si nous avons perdu 8 à 10 mois de calendrier, les élus y ont été favorables dans la mesure où cela nous permettait de retrouver une forme de cohérence historique sans modifier en profondeur le travail réalisé ». Et Jean-Patrick Masson de conclure : « Tout est affaire de discussion. Quoi qu'il arrive, le SCoT doit rester ce lieu d'échanges. Une sorte d'arbre à palabres ».

INTERVENANTS

Patrick BORIE

Président de la Communauté de Communes Seuil Charente-Périgord

Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCOT de l'Agglomération Messine

Claude PILET

Vice-Président de la Communauté de communes des Vals de Saintonge

Manon LOISEL

Consultante bureau d'études Acadie

Bruno LECOMTE

Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT du Pays du Mans

« Sur la question des gouvernances, le SCoT peut se montrer particulièrement innovant », explique Marion Loisel du cabinet Acadie. Retours sur des expériences dans lesquelles le SCoT - et donc l'élu - prend la forme d'une locomotive territoriale ou d'un spectateur du changement.

« Avec le SCoT, les élus ont appris à travailler ensemble », explique Bruno Lecomte, vice-président du Syndicat mixte du SCOT du Pays du Mans (Sarthe). Au point de faire émerger à cette échelle, de nouveaux pilotages à l'image de l'instruction des permis de construire. « Nous le faisons désormais au niveau du pays-SCoT. Les coûts ont été grandement mutualisés ».

Au-delà de cet exemple ciblé, il insiste également sur « l'aspect auto-formation des élus au contact de leurs pairs et des techniciens qui avancent ensemble ». Et pour que son SCoT soit vivant, il a aussi mis en place un comité de suivi. Cette évaluation permanente lui permet ainsi de répondre « aux concitoyens un peu plus en connaissance de cause grâce aux informations partagées au sein du SCOT ». Lequel devient ainsi un outil qui « bonifie l'action des maires ».

ABSORBE PAR LA REFORME ...

« Déclencheur de coopérations au-dedans », comme le dit Manon Loisel, « le SCoT est aussi un déclencheur d'explorations interterritoriales : utile pour changer d'échelle et intégrer de nouvelles scènes péri-urbaines mais aussi pour servir de cadre pour nouer des partenariats. C'est pourquoi, la réussite d'un SCoT dépend presque de sa capacité à déborder de lui-même ».

A condition toutefois de résister aux réorganisations territoriales... Vice-président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge (Charente-Maritime), Claude Pilet ne se remet toujours pas de la fusion de 7 intercommunalités et du pays sur lequel était le SCoT pour ne former qu'une entité. « C'était la volonté de la préfète et des parlementaires, contre l'avis des élus locaux », raconte-t-il. « Ce mariage forcé a été prononcé le 1er janvier 2014. Résultat : nous avons perdu la proximité et complètement oublié le SCoT qui pourtant fonctionnait bien ».

ET LA PLACE DE L'EXECUTIF ?

A la tête du Syndicat mixte du SCoT de l'agglomération messine (Moselle), Henri Hasser revient justement sur le rôle de l'exécutif et des parlementaires : à savoir, « fixer les grandes règles en matière d'organisation territoriale et politique. L'élu local est surtout là pour gérer le territoire sur lequel il a été élu au suffrage direct. Pas forcément pour organiser un territoire plus large ».

Et pendant ce temps-là, Patrick Borie, président de la Communauté de Communes Seuil Charente-Périgord (Charente) réfléchit à adhérer à un SCoT... Il s'avoue surtout préoccupé par l'aspect organisationnel. « Notre intercommunalité a déjà fusionné et a beaucoup de compétences transférées. Nous pensons que si on additionne toutes les compétences, c'est effectivement très difficile à gérer. Et cela n'entraîne pas d'économies ». La fusion passerait alors par des compétences déléguées. A suivre donc.

INTERVENANTS

Loïc CAVELLEC

Vice-Président du SCoT de Caen Métropole

Jérôme DUTRONCY

Président de la Communauté de l'eau de la Région Urbaine de Grenoble

Roland VEAUX

Président du Syndicat mixte de l'Angoumois

Jean-Pierre ABEL

Président du SCoT de la région troyenne

Comme emportés par leur élan... Certains SCoT n'hésitent pas à s'emparer de thématiques ou de politiques publiques qui vont bien au-delà de leurs prérogatives. Comme la problématique des énergies positives, de l'eau, du paysage ou des déplacements doux. Illustrations.

« A chaque fois que notre périmètre nous apparaît pertinent pour tel ou tel appel à projets, nous postulons », explique Roland Veaux, président du Syndicat mixte de l'Angoumois (Charente), qui se lance dans l'aventure des territoires à énergie positive. « Le grand Angoulême seul ne pouvait répondre à cette question qui dépasse son cadre. Notre SCoT est un bon périmètre pour l'innovation territoriale. Les services de l'Etat le reconnaissent d'ailleurs puisque nous avons aussi œuvré à l'élaboration de la future carte intercommunale ».

FAVORISER LES INITIATIVES

A Grenoble (Isère), des élus du SCoT ont créé une plateforme d'échange et de réflexion centrée sur une thématique dépourvue de toute frontière : l'eau potable. « Dès 2007, nous avons installé la Communauté de l'Eau de la région urbaine de Grenoble », souligne son président Jérôme Dutroncy. « Elle est rattachée au SCoT et l'enjeu est de favoriser le dialogue et le partage d'informations avec tous les acteurs du sujet, y compris les producteurs et les distributeurs ». Et l'initiative dépasse déjà le cadre du SCoT puisque le Conseil départemental et les SCoT voisins s'y sont greffés.

En Normandie, le SCoT de Caen Métropole (Calvados) s'est aussi penché sur la question de l'eau mais sous l'angle de la préservation du milieu naturel. Il est question de « diagnostics partagés, de recensement des actions et des travaux à conduire susceptibles d'être financés de façon prioritaire par l'agence de l'eau », explique Marie Gineste, chef de projet SCoT. Justement préconisée dans le cadre du SCoT, une conférence métropolitaine de l'eau a aussi rassemblé les acteurs en janvier 2014. « Le SCoT est un cadre qui permet des initiatives », résume Loïc Cavallec, son vice-président. « C'est un sacré outil pour la structuration et le travail d'homogénéisation du territoire ».

AU SERVICE DU TERRITOIRE

Au SCoT de la région troyenne (Aube), Jean-Pierre Abel et les élus ont aussi multiplié les initiatives, depuis l'approbation du document en 2011. « Nous avons édité un guide des paysages à l'attention des communes afin de mettre en valeur leur richesse patrimoniale », souligne-t-il. Plus récemment, élus et techniciens ont aussi travaillé sur la problématique des déplacements doux. « Si bien que l'ensemble du territoire (42 communes) est aujourd'hui maillé avec un recensement précis des chemins, sentiers, berges et autres digues pour des balades à pied ou à vélo ». Une illustration concrète du SCoT qui peut aussi être placée à portée de vue de la population.



INTERVENANTS

Hector SANTCOVSKY

Directeur de la Planification Stratégique de l'aire métropolitaine de Barcelone et Professeur de Sociologie à l'université de Barcelone

David FANFANI

Professeur à l'Université de Florence

Hans-Gunther CLEV

Directeur Général et planificateur en chef de la Région de Westpfalz

A l'issue de ces 10e Rencontres nationales, trois experts internationaux ont apporté leur regard sur les spécificités du SCoT et du modèle de planification à la française. Retour sur un rapport d'étonnement centré sur les concepts-clés de partage et de dialogue entre les acteurs. Tous les acteurs.

Directeur général et planificateur en chef de la région de Westpfalz (Allemagne), Hans-Günther Clev se demande si, avec le SCoT, « nous n'amalgamons pas un document stratégique et un autre, d'urbanisme. Ne serait-il pas plus opportun d'avoir d'un côté, un outil à visée stratégique élaboré avec la société civile, le privé, les associations etc. ? Et de l'autre, un document d'urbanisme destiné aux collectivités ? »

BESOIN DE STABILITE

David Fanfani est professeur à l'Université de Florence (Italie). Il a lui, été frappé par les différentes temporalités du SCoT : « il n'est pas évident de concilier la perspective de développement stratégique à moyen ou long terme avec l'immédiateté dans laquelle se trouvent les acteurs ». Et ce d'autant plus que « cette réflexion s'effectue dans un cadre réglementaire qui ne cesse d'évoluer », complète Hans-Günther Clev. Le fameux 'ScoT mouvant'... Pour davantage se projeter dans l'avenir et construire des projets, « les acteurs ont un besoin impératif de stabilité ». Y compris au niveau des frontières territoriales? Sur ce point, il apparaît plus nuancé. « Les frontières sont importantes pour l'urbaniste. Mais est-ce vraiment le cas pour le citoyen et pour l'entreprise » ? s'interroge-t-il... « Au-delà de l'aspect identitaire, attention à ne pas créer de nouvelles frontières administratives pour des acteurs qui ne s'en préoccupent pas dans leur quotidien... »



NECESSITE DE DIALOGUE

Directeur de la planification stratégique de l'aire métropolitaine de Barcelone (Espagne) et professeur de sociologie, Hector Santcovsky rappelle que « nous sommes toutefois dans un mouvement permanent (situation socio-économique, juridiques, jeux d'acteurs...) auquel il faut bien répondre. L'horizon du SCoT est de faire de nécessité vertu ».

D'où l'importance du dialogue entre les acteurs. Entre élus, élus et techniciens mais aussi vers les citoyens, le monde associatif et le secteur privé. « La construction du dialogue, l'apprentissage mutuel entre les élus, les techniciens et les habitants est un élément-clé », précise David Fanfani. « A condition que ce processus soit bien structuré, ce qui est complexe ». En référence aux groupes de pression, Hector Santcovsky alerte justement sur les risques associés à « la représentativité de ceux qui s'expriment ou qui ont accès aux médias ».

ARTICULATION PUBLIC-PRIVE

Et parce que l'Etat-Providence ne peut plus grand-chose pour les services de proximité, Hans-Günther Clev met l'accent sur le dialogue avec le secteur privé. « Je pense que cela donne du sens de l'intégrer dans ces phases de diagnostic partagé, ne serait-ce que pour comprendre son fonctionnement. Ensuite, le rôle du public peut être d'établir une masse critique suffisante pour discuter et négocier avec le privé ».

D'une manière générale, « plus un projet comme un SCoT est partagé, plus il a de chances d'être pérenne », insiste Hans-Günther Clev. Et David Fanfani de conclure de belle manière : « N'oublions pas que le défi et l'enjeu pour chacun d'entre nous est de construire un territoire résilient ».

ETUDE SCOT ET TERRITOIRE, QUELS ACQUIS ? QUELLES PERSPECTIVES ?

SCOT ET TERRITOIRES A LA LOUPE

Alors que la perspective de la généralisation des SCoT se profile au 1er janvier 2017, la Fédération nationale des SCoT a lancé une étude sur le thème : « SCoT et territoires : quels acquis ? Quelles perspectives ? ». Et ce, bien sûr dans un contexte de réforme territoriale au long cours et de paysage institutionnel extrêmement bousculé. « L'enjeu est moins de mesurer les effets des SCoT territoire par territoire », a précisé, lors des Rencontres nationales, Manon Loisel, consultante au sein du bureau d'études Acadie, en charge de ce travail. « Il est surtout d'essayer de comprendre les conditions de l'efficacité des SCoT ». Des SCoT qui ont certes gagné en légitimité mais qui apparaissent de plus en plus lourds en matière de contenu et de responsabilités.

A travers ce travail, les auteurs vont donc analyser les 3 grandes fonctions du SCoT : « son rôle concret dans le cadre de la recomposition territoriale, son rôle technique dans la production des doctrines d'action publique ainsi que son rôle politique », poursuit-elle.

Une dizaine de territoires sont donc en cours d'investigation ou vont l'être, chacun le temps une journée. Par ailleurs trois tables-rondes seront organisées en régions. Les premiers résultats de cette étude seront dévoilés lors de l'Assemblée générale de la Fédération, le 25 novembre prochain. Quant au compte-rendu complet, il sera rendu public à l'occasion des prochaines Rencontres nationales, les 9 et 10 juin 2016 à Nevers (Nièvre).